

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Souplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN EN GOELE (S. & N)	Paris et les autres départements
EN AN. 3 fr.	ANNONCES, la ligne. 0 fr 20	EN AN. 3 fr. 50

ECHOS DE LA SEMAINE

4 Avril. — Le passage du colonel Marchand à Moscou donne lieu, de la part des autorités militaires russes, au manifestations les plus sympathiques à l'égard de notre armée. Après des toasts chaleureux, un télégramme de félicitations est envoyé au général Pendezec, chef de l'état major général français.

— Lord Kitchener télégraphie de Prétoria pour annoncer une rencontre qui a tout l'air d'une nouvelle défaite pour les Anglais. Une colonne anglaise envoyée en reconnaissance dans l'ouest du Transvaal ayant été attaquée par 1.500 Boers, il en est résulté un combat acharné. Les Boers ont été repoussés, mais les pertes anglaises sont élevées.

6 Avril. — Le général Florentin, grand chancelier de la Légion d'Honneur, M. Crozier, directeur du protocole et le commandant Reibel, aide de camp du président de la République, sont désignés comme envoyés extraordinaires pour assister au couronnement du roi d'Espagne.

— Trois corps de bâtiments de l'arsenal de Lorient sont détruits par un incendie.

6 Avril. — M. Paul Deschanel rendant compte de son mandat de député, à l'issue d'un banquet offert par les conseillers généraux de l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, prononce un discours dans lequel il s'étend sur les

qualités et les défauts de la constitution actuelle.

— M. Louis Barthou, ancien ministre de l'Intérieur, prononce, à Oloron, un important discours dans lequel il examine la politique du ministère et les diverses questions à l'ordre du jour. Il se montre le partisan résolu de la politique de concentration.

— M. Clémenceau, républicain radical est nommé sénateur du Var, en remplacement de M. Denormandie, décédé.

7 Avril. — Ouverture de la session des conseils généraux dans toute la France.

— M. Doumer, gouverneur général de l'Indo-Chine débarque à Marseille et assiste à un banquet qui lui est offert par le groupe des études coloniales.

8 Avril. — Par décision présidentielle le vice-amiral Rousian est nommé au commandement de la commission navale de la Baltique. C'est le nom qui est donné à la division qui va conduire M. Loubet, de France en Russie.

9 Avril. — Les grèves provoquées par l'application de la loi de dix heures et demie de travail se généralisent dans un grand nombre de villes manufacturières.

— La presse anglaise se préoccupe vivement du déficit énorme creusé dans le budget par la guerre sud-africaine.

— Les manifestations en faveur du suffrage universel prennent en Belgique un caractère très grave. Une démons-

l'ation a lieu contre le roi dans une des gares de Bruxelles.

10 *Ann.* - Un incident provoque la rupture des relations diplomatiques entre la Suisse et l'Italie.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Une réunion électorale avait lieu samedi dernier à huit heures du soir, en la salle Béry, sous la présidence de M. Emilien Vincent, assisté de MM. Thonnerieux et Méret assesseurs.

M. Gaborit, candidat de l'Union radicale socialiste de la première circonscription de Meaux y a développé son programme en présence d'un auditoire d'environ 200 personnes.

En ouvrant la séance, le citoyen Gaborit explique les conditions dans lesquelles il a été appelé à poser sa candidature, et il déclare que dans la lutte sans merci qu'il engage contre celui qui en 1898 a triomphé de son ami Derveloy, il entend observer la plus grande courtoisie dont il ne s'est dit-il jamais départi au cours de sa vie politique. Ceci dit, il fait une critique tant soit peu acerbe des actes politiques de M. Menier, qu'il accuse d'avoir trompé les cléricaux en votant la loi sur les associations ; d'avoir trahi les progressistes, en s'associant au renversement du ministère Méline, et d'avoir également trompé les républicains, qui croyaient retrouver en lui les convictions qu'avait son père.

Le citoyen Gaborit ne se montre pas partisan des projets de réformes de M. Menier car à l'impôt sur le capital imaginé par M. Menier père et défendu actuellement par M. Gaston Menier, il oppose l'impôt progressif sur le re-

venu qui frapperait avant tout les gros capitalistes en sauvegardant, dans la mesure du possible, les intérêts de la petite industrie et des fortunes restreintes.

En demandant la séparation de l'Église et de l'État, l'orateur a reproché à M. Menier d'avoir, malgré ses promesses, voté le budget des Cultes et des subsides pour l'ambassade du Vatican.

En résumé, le citoyen Gaborit adopte le programme proposé aux dernières élections par M. Derveloy et il déclare que sous aucun prétexte il ne se désistara en faveur de M. Menier.

Quelques interruptions sans aucune portée se sont produites au cours de cette conférence, dont l'orateur s'est montré d'autant plus satisfait qu'on lui avait fait craindre que les Dammartinois ne lui laisseraient pas les moyens de développer son programme.

Nous avons lieu de croire que ce jugement avait été porté par des personnes qui ne connaissent pas à fond le caractère posé et réfléchi de nos compatriotes, qui cèdent rarement au désir de faire connaître leur façon de penser par des manifestations bruyantes.

En vertu d'une autorisation spéciale de l'association des Vétérans des armées de terre et de mer, M. l'abbé Grandtrait adresse une invitation aux 115 adhérents de la section de Dammartin pour se réunir en assemblée générale, le dimanche 20 courant, à 2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel du Chemin de Fer.

Objet de la réunion: Nomination du président et des membres du conseil d'administration.

D'ordinaire, nos bons campagnards ne traitent pas la moindre affaire sans sceller leur marché d'un bon coup de cidre ou de vin clairnet, après quoi on se quitte bons amis jusqu'à nouvelle occasion de se porter une mutuelle santé.

Prenant le contre-pied de cette coutume, ces dames ont imaginé, lorsqu'elles sont en désaccord, autre chose d'assez original, mais qui ne serait pas sans inconvénients si l'usage venait à s'en généraliser.

Voici de quoi il s'agit : Il y a quelques jours Mme G... très bonne personne au fond, quoique d'une humeur parfois un peu vive, se trouvait en contestation avec la dame A... au sujet d'une petite somme que celle-ci lui réclamait pour sa place à l'église. De fil en aiguille on en arriva à échanger des paroles aigres-douces, tant et si bien qu'en fin de compte, et pour clore le débat, la dame G... saisit une bouteille vide dont elle porta un coup sur la tête de son interlocutrice. Cette dernière prenant en mauvaise part cette attention, peut-être un peu brutale, crut devoir porter plainte à la gendarmerie.

Si ce genre d'aménités ne paraît pas très courtois entre personnes du beau sexe, il a au moins le mérite de n'être pas banal.

Il y a lieu de douter, cependant, que ce nouvel exercice physique fasse de nombreux prosélytes.

L'expérience qui devait être tentée lundi dernier au puits de Ver a été faite vendredi en présence de M. l'ingénieur Lefebvre.

Bien que nous n'ayons aucun renseignement positif sur le résultat de cet essai, nous croyons savoir que d'u-

tiles améliorations vont être activement opérées et rendront au service des eaux sa régularité et son rendement normal d'autrefois.

LONGPERRIER

M. Cottard François, cultivateur à Longperrier, vient d'être désigné comme juré pour les prochaines assises de Seine-et-Marne, qui doivent s'ouvrir le lundi 14 avril.

SAINT-PATHUS

Dimanche dernier M. Menier a fait à Saint-Pathus une conférence au cours de laquelle il a rendu compte de son mandat législatif. La séance était présidée par M. Delagarde, conseiller municipal.

L'honorable député s'est mis gracieusement à la disposition des personnes qui avaient des questions à lui adresser.

OISSERY

Dimanche dernier a eu lieu sous la présidence de M. Camille Haran, une conférence électorale à laquelle plus de quatre-vingts électeurs ont pris part, et fait à M. G. Menier, député sortant, un accueil des plus chaleureux.

À Gesvres et à Forfry, le sympathique représentant de la 1^{re} circonscription a été fêté avec la plus franche cordialité.

SAINT-SOUPLETS

Dimanche soir à cinq heures, en la salle Méry, environ 160 électeurs étaient réunis sous la présidence de M. Masse, le distingué maire de cette commune, pour entendre l'honorable représentant de la 1^{re} circonscription de Meaux, qui a rendu compte de son mandat de député au cours de la dernière législature.



Société d'Histoire et
d'Archéologie de Senlis

Notice

20548

CB

11711

SHAS



0 000000 117111

« M. Menier a passé rapidement en revue l'œuvre accomplie par la majorité républicaine du Parlement. Cette œuvre est considérable. Les réformes législatives, administratives et économiques réalisées témoignent d'un effort parlementaire sans précédent. »

Le plan de réformes préconisé par M. Menier a été accueilli avec enthousiasme par tous les assistants, qui l'ont acclamé comme leur candidat.

MESNIL-AMELOT

En visitant les pépinières de M. Carnet, lundi dernier, M. Marinier, chef de culture s'est aperçu que deux cerisiers avaient été cassés à 1 m. 30 du sol.

Ce n'est pas la première fois que M. Carnet constate semblable mutilations dans ses pépinières.

Malheureusement il ne connaît pas l'auteur de ces stupides méfaits.

La société de Secours-Mutuels du Mesnil-Amelot se réunira le dimanche 20 avril à 10 heures du matin, à la mairie, pour la célébration de sa fête annuelle. Messe à 10 h. 1/2. Banquet à midi, chez M. Gibert.

MONTYON

A l'issue de la réunion de Saint-Soupplets, M. Menier s'est rendu à Montyon où un nombreux auditoire l'attendait sous la présidence de M. Boucher, maire, assisté de MM. Davin et Delaforge.

Comme à Saint-Soupplets, l'honorable député s'est trouvé en parfaite communion d'idées avec ses commettants, qui ont ratifié et approuvé ses votes et sa ligne de conduite politique.

Il en a été de même pour ses idées sur les réformes de l'avenir; réduction du service militaire à deux ans; la ré-

forme fiscale en ce qui concerne le dégrèvement des salaires et des petits revenus; sur la question des rapports de l'Eglise avec l'Etat.

« En résumé, M. Menier a déclaré qu'il professe le programme du vieux parti républicain celui qui présida à la constitution du bloc des 363 et qui, de tradition qu'il tient de son père, fera triompher une fois de plus le 27 avril les doctrines démocratiques. »

Ces déclarations ont été unanimement applaudies et l'honorable député s'est retré entièrement satisfait de cette laborieuse journée qui lui a valu d'unanimes témoignages de sympathie.

MITRY-MORY

M. Lecoursonnais Paul, cultivateur à Mitry, vient d'être désigné comme juré pour les prochaines assises de Seine-et-Marne, qui doivent s'ouvrir le lundi 14 avril.

PLESSIS-L'ÉVÊQUE

Les époux Delorme, deux jeunes gens encore, puisque le mari n'a que 29 ans et la femme 22 ans, s'entendent à merveille quand il s'agit de vider les bouteilles, mais dès que celles-ci ne contiennent plus goutte, les conjoints éprouvent aussitôt le violent désir de se les jeter à la tête.

Les voisins disent cependant que, pour être juste, il faut reconnaître que sur le chapitre de l'intempérance, la femme rendrait des points à son mari.

Quand elle est dans ses moments de grande gaieté, elle se couche dans son lit, toute habillée, chaussures aux pieds, et, oubliant qu'il ne faut pas seulement boire mais aussi manger pour vivre, elle néglige de préparer les repas.

Son mari, parfois, n'est pas content.

C'est ainsi que le 4 avril dernier, à la suite d'un oubli de ce genre, une violente scène de ménage éclata entre les deux époux.

Ils en vinrent aux mains, et M. Delorme, saisissant sa femme par les cheveux, la traîna dans la cour en lui administrant une sévère correction.

La jeune femme en eut le visage tout ensanglanté et porta plainte contre l'irascible maréchal-ferrant. Puis elle retourna chez ses parents.

M. Delorme, prévoyant pour l'avenir de nombreuses scènes de ce genre ne soupire pas, paraît-il, après son retour.

(Journal de S-et-M)

ANNET

Depuis plusieurs jours on s'étonnait de ne plus voir M. Poulin Auguste, ancien débitant de vins à Annet.

Deux voisins, en voyant sa porte fermée à clef, prirent une échelle, ouvrirent la fenêtre et virent le malheureux pendu à une corde fixée au plafond.

Les constatations d'usage ont été faites avant l'inhumation.

Très affecté par la mort de sa femme il y a dix huit mois, il n'a pu surmonter son chagrin et était devenu taciturne depuis.

On croit que c'est le chagrin qui l'a poussé à finir une existence qui lui pesait beaucoup depuis qu'il était seul.

CLAYE

Le 24 mars dernier, un nommé Paul Viol, âgé de 24 ans, conducteur de bestiaux au service de M. Félix Beaufile, entrepreneur de transports de bestiaux au Pré-St-Gervais, stationnait devant la boutique d'un marchand

de comestibles avec une voiture à 4 roues, non étanche, attelée de 2 chevaux de front, dans laquelle se trouvaient deux pores provenant du marché de la Villette.

Les gendarmes ayant remarqué que la voiture n'était pas étanche, conformément à l'arrêté préfectoral du 23 mars 1901, dressèrent une nouvelle contravention contre l'employé de M. Beaufile qui paraît vouloir tenir le record des procès-verbaux.

VILLEVAUDÉ

« Nous n'irons plus au bois » doivent se dire Mme Bureau et sa fille Isabelle.

C'est en effet pour avoir été au bois des Comtes avec l'intention de ramasser du bois mort qu'elles furent incitées à ramasser également quelques effets appartenant à Mme Hubert, ce qui les a conduit jusqu'au tribunal où elles ramassent finalement 15 jours de prison.

Un assez long débat s'engage sur le point de savoir si c'est la mère ou la fille ou un autre qui a commis le larcin.

La fille Mariette qui devait éclairer la religion du tribunal à ce sujet, n'éclaira pas beaucoup.

En raison du jeune âge d'Isabelle le tribunal lui accorde la loi de sursis.

NANTOUILLET

Par arrêté préfectorale l'affichage vient d'être interdit sur les murs du château.

Lune rousse

Depuis mardi soir, nous sommes entrés dans la lune rousse, c'est-à-dire, suivant la tradition dans celle qui commence en avril pour finir en mai.

Cette année elle commence le 8 avril

à 1 h. 62 du soir et finira le 7 mai.

En thèse générale, la lune rousse se fait fâcheusement sentir soit une dizaine de jours après la clôture astronomique légale. Il convient donc de nous attendre à un assez méchant mois d'avril.

Heureusement, les prédictions météorologiques sont souvent fausses.

Vengeance em...bêtante

Une bien désagréable aventure est arrivée dimanche dernier à M. Saudax directeur et propriétaire de *l'Impartial de l'Oise*.

Ce journal attaquant continuellement sans rime ni raison et d'une façon odieuse, dans sa vie privée, un industriel de la région, celui-ci s'est vengé d'une façon non violente, mais peu odorante.

Dimanche dernier, vers dix heures et demie du matin, au moment où M. Saudax se rendait à la gare, il fut cueilli par deux gaillards vigoureux qui le maintinrent par les bras, pendant que l'industriel le badigeonnait d'une mixture formée d'une teinture jaune et rouge et d'une matière prisee des vidangeurs.

Le malheureux eut beau se débattre avec son parapluie, on lui fourra dans la bouche, dans le nez, dans les oreilles et sur toute la figure : bref, il était méconnaissable.

Pendant ce temps, un amateur photographiait la scène.

Le pauvre directeur s'enfuit chez lui honteux et confus...

Beaux-Arts

Dans sa séance mensuelle du 4 avril dernier, le Comité du Cercle artistique de Crépy-en-Valois a décidé en principe qu'une exposition des beaux-arts et de travaux de dames aurait lieu au mois de septembre prochain.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

Du 31 Mars au 7 Avril 1902

MARIAGES

7 avril. — Entre Lucien-Émile Leplat, 23 ans, jardinier à Paris, et Gabrielle-Elise Versigny, 25 ans, domestique, à Dammartin.

DÉCÈS

31 mars — Marie Tardy, veuve Enery, 76 ans, sans profession.

TRIBUNAL de SIMPLE POLICE de Dammartin

Ernest Decouen, charretier au Mesnil-Amelot, passage sur autrui, 1 fr. d'amende.

François Collin, manouvrier à Thieux, coups et blessures, une journée de travail.

Edmond Vuarnes, conducteur de bestiaux au Mesnil-Aubry, contravention à l'arrêté préfectoral du 23 Mars 1901, (mesures contre la fièvre aphteuse), 2 fr. d'amende.

Auguste Antoine, garde-sémaphore à Saint-Mard, dommages aux champs; procès-verbal annulé; renvoyé des fins de la plainte sans dépens.

Notice Généalogique sur les COMTES de DAMMARTIN

Extrait du Journal
du voyage du Roi à REIMS
(Mars de Novembre 1722)

(suite et fin...)

Jean de Chabannes, comte de Dammartin porta en 1470, du vivant de son père, la qualité de seigneur de Saint-Fargeau, sous laquelle il reçut une pension du roi en 1485.

Les 18 Janvier 1488 et 14 Juillet 1498, il fit hommage pour son comté

de Dammartin et de ses autres terres.

Il épousa en premières nocces Marguerite de Calabre, fille naturelle de Nicolas d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, et en secondes nocces, il prit alliance avec Suzanne de Bourbon, comtesse de Roussillon et dame de Montpensier, fille aînée de Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon, amiral de France, laquelle étant veuve en 1503, elle obtint délai pour faire hommage du comté de Dammartin.

Du premier lit vint Anne de Chabannes, comtesse de Dammartin qui n'avait que trois ans lorsque son père la fit émanciper le 23 Janvier 1488. Elle épousa en 1495, Jacques de Coligny, seigneur de Chatillon sur Loing, prévôt de Paris, dont elle n'eut point d'enfants.

Du second, il eut Antoinette de Chabannes, dame de Saint-Fargeau, mariée avec René d'Anjou, seigneur de Mézières, et Avoye de Chabannes, comtesse de Dammartin, émancipée par son père le 19 Juin 1500, n'ayant encore que sept ans. Elle fut mariée en premières nocces avec Edmond de Prie, seigneur de Busançais, puis avec Jacques de la Trémouille, seigneur de Bommiers, et en troisièmes nocces avec Jacques de Brisay, seigneur de Beaumont, lieutenant du roi en Bourgogne, avec lequel le 20 Janvier 1532, elle vendit la moitié du comté de Roussillon à Blanche de Tournon, veuve de Jacques de Coligny, seigneur de Chatillon-sur-Loing, dame d'honneur de la reine de Navarre, et donna le comté de Dammartin à Françoise d'Anjou, sa parente, en faveur du mariage qu'elle contracta avec Philippe de Boulainvilliers, duquel mariage naquirent Philippe de Boulainvilliers, comte de Farquemberge, René, Perceval et Anne de Bou-

lainvilliers, lesquels vendirent le comté de Dammartin à Anne de Montmorency, connétable de France, par trois contrats, l'un de l'an 1554, le second de l'an 1556 et le troisième de l'an 1561, sur quoi il y eut un très grand procès entre eux, Oudard, Philippe et Jean de Rambures, leurs frères uterins, à cause du transport qu'ils firent des droitset prétentions qu'ils avaient sur ce comté à François de Lorraine, duc de Guise. Mais après plusieurs plaidoiries le duc de Montmorency fut maintenu dans la paisible possession du comté de Dammartin, et il a demeuré dans sa maison jusqu'en 1632, qu'il fut confisqué au profit du roi par arrêt du 3 Octobre, qui condamna Henri II du nom à avoir la tête coupée pour crime de felonie, et uni au domaine de la couronne, de même que Chantilly, Gouvieux, et leurs dépendances, par lettres patentes du mois de mars 1633.

Le roi y établit un bailliage, auquel il unit les justices particulières de Mory de Saint-Mesmes, de Saint-Supleix et de Vivans. (Vinantes).

Pendant le règne de Louis XIII, le comté de Dammartin demeura uni à la couronne; après sa mort, la reine Anne d'Autriche, régente, en fit don au prince de Condé, et comme ce don aurait pu être révoqué dans le traité des Pyrénées, il fut solennellement confirmé par un article qui porte formellement que Louis de Bourbon, prince de Condé, sera rétabli dans tous les biens qu'il possède en France, à quelque titre qu'il les ait acquis.

Il y a à Dammartin un prieuré de l'ordre des Prémontrés, desservi par un prieur, assisté de deux autres prêtres, sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Il y a aussi une église collégiale, dédiée à Notre-Dame, dont le

chapitre est composé de six chanoines et d'un doyen.

Près de la Collégiale est un Hôpital pour les malades, et hors de l'entrée du bourg, du côté de Paris, on trouve une maladrerie de Saint-Lazare, où l'on dit une messe toutes les semaines.

De l'autre côté, près du chemin qui conduit à Nanteuil et à Soissons, sont les restes du fameux château de Dammartin, dont il est tant parlé dans les histoires, et dont la vue, aussi bien que celle du Bourg, n'est limitée d'aucun côté.

On compte à Dammartin 349 feux.

Le 18 octobre le roi, après avoir entendu la messe, partit de Dammartin, pour se rendre à Villers-Cotterets.

(*) Voir le n° 672 de la *Petite Gazette*.



Marguerite, une jolie blonde, fille d'un vieux loup de mer, le capitaine Pamphile, est en vacances.

— Tiens, fillette, lui dit le capitaine, bourre, ma pipe.

— Mais... petit père, je ne sais pas!

— Comment? mille sabords!... tu ne sais pas bourrer une pipe?... Mais qu'est-ce qu'on vous apprend donc à la pension?

Un pince-sans-rire visite un bazar d'articles de la Chine et du Japon. Il examine tout avec le plus grand soin, se fait ouvrir les vitrines et renseigner sur l'usage des bibelots et leur provenance.

Au bout d'une heure :

— Je regrette, vivement, Monsieur, mais vous n'avez pas l'article que je désire.

— Que vous faut-il donc? demande le marchand impatienté.

Le visiteur froidement :

— Une chinoiserie administrative.

Lectures pour Tous

Le N° 7 de la 4^{em} année des **Lectures pour Tous**, la Revue populaire que publie chaque mois la librairie Hachette et C^{ie}, vient d'être mis en vente.

La photographie a illustré toutes les pages. Avec leurs 110 gravures, les **Lectures pour Tous** ont l'aspect vivant et saisissant d'un cinématographe.

Les **Lectures pour Tous** offrent la lecture en famille la plus intéressante, la plus instructive et la plus variée. Le numéro ne coûte que 50 centimes, l'abonnement d'un an 6 francs à Paris, 7 francs pour la province.

En vente, à la librairie E. LEMARIE

ON DEMANDE

Un BON CILARRETIER

S'adresser au bureau du journal

M. Félix PÉTAVY, 33, Avenue de Versailles, à PARIS, demande à Dammartin une personne active pour tenir un *dépôt de mariée*. Appointements fixes et remise, petite garantie exigée, lui écrire de suite.

AVIS

MM. Santerre Frères ont l'honneur d'informer **MM. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs** qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puisards; Curage de Puits et Citernes.

Prix très modérés

M^{me} BERNARD

Chirurgien - Dentiste Diplômée

1, Rue Notre-Dame, 1

(Maison RAVET, au premier Etage)

à Dammartin

se tient à la disposition de sa clientèle le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois de 10 heures à 5 heures.

Directeur-Gérant E. LEMARIE

Dammartin — Imprimerie E. LEMARIE